

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24 juin 2021
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 59

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 29/06/2021 (accusé de réception du 29/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Appel à projet « Transition écologique et numérique des lieux de création »
Demande de subvention à l'Etat pour un projet d'investissement pour le Théâtre de
Cornouaille**

Dans le cadre du plan de relance pour la Culture mis en place par l'Etat, 20 millions d'euros ont été consacrés afin d'encourager une transition écologique et numérique des établissements de création. La ville de Quimper souhaite répondre à l'appel à projet lancé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Dans ce cadre, il convient d'approuver le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel.

Présentation du projet d'investissement en matériel lumière à Led :

Le Théâtre de Cornouaille, propriété de la ville, est, au-delà d'un bâtiment, un lieu de production artistique de référence nationale. Le Théâtre de Cornouaille – Scène nationale de Quimper conduit des missions de création, d'accueil et de diffusion de spectacles de qualité, notamment dans le domaine musical.

Afin de maintenir le théâtre à niveau, notamment technique, la ville de Quimper investit chaque année dans du matériel scénique. L'objectif étant de développer les capacités techniques, la qualité de l'accueil au sein du théâtre, mais aussi de rationaliser les usages.

La ville de Quimper souhaite saisir l'opportunité de cet appel à projet, qui vient répondre à ses objectifs politiques d'une transition écologique et numérique. Ciblé pour les lieux de création et de diffusion en Bretagne, la ville de Quimper, privilégié un investissement en matériel lumière à Led pour un montant estimé à 61 000 € HT, qui viendront conforter un investissement global pour le théâtre d'un montant de 80 000 € HT annuels.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne est sollicitée à hauteur de 48 800€ HT, ce qui représente 80% d'aide sur les montants éligibles.

Plan de financement prévisionnel investissement en matériel lumière à Led :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Acquisitions immobilières		Aides publiques		
Travaux		Etat : DRAC Bretagne	48 800	80
Matériel	61 000	Collectivités locales		
Prestations intellectuelles		Etablissements publics		
Autres		Autres		
		Sous total	48 800	80
		Autofinancement : Ville de Quimper	12 200	20
		Fonds propre		
		Emprunts		
		Crédit-bail		
		Autres		
TOTAL	61 000	TOTAL	61 000	100

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver le projet d'investissement ;
- 2 - d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- 3 - d'autoriser madame la maire à solliciter les subventions.